

## COMPTE RENDU REUNION CTR 17/18 JANVIER 2015

### A LA SCC

Jean Claude METANS remercie les présents pour leur implication et renouvelle ses meilleurs vœux

L'année 2014 a été assez exceptionnelle à bien des égards cependant il ne sera pas possible d'avoir une répartition des licences par activités immédiatement, on va essayer d'avoir un recoupement avec les finances de la SCC. Les licences 2015 sont maintenant éditées par la SCC : il y a 10 400 licences éditées à ce jour. Il faut remercier le GT informatique qui a beaucoup travaillé avec la SCC à ce basculement

Tous les GT sont à remercier pour leur travail, certains responsables n'ont pu venir à leur réunion mais ont envoyé leur compte rendu.

René RAUWEL : remercie les CTR pour leur collaboration notamment pour la mise à jour des listings des clubs pour les demandes de licences 2015. Tout changement doit maintenant passé par la CUR pour être intégré au fichier unique de la SCC.

Les nouveaux CTR : Christine RIVAL depuis mai 2014 pour l'Auvergne, Marine AUROUSSEAU depuis mai 2014 pour la Bretagne, Fabienne MORILLON pour Les LANDES, Céline RICHEPAIN pour le LOT ET GARONNE, Emmanuelle MATHIEU DRA de GIRONDE (Présidente de CEAR Madame Joëlle REBEYROL retenue par l'Expo de Bordeaux)

### 1 – GROUPE DE TRAVAIL AGILITY

(cf. doc de présentation en annexe)

Maryannic JOURDEN remercie Jean Claude METANS pour sa confiance mais tient à remercier également toutes les personnes qui ont œuvré pour cette discipline auparavant.

Remerciement au GTA qui s'est réuni 2 fois, la dernière en décembre a permis une cohésion du groupe

#### Questions concernant le règlement agility et les modifications intervenues en 2014 :

Pour une meilleure visibilité au niveau du site, la réécriture du règlement incluant les addendas est dans les projets 2015

#### Questions concernant les concours, l'accueil des juges, les jugements et les incidents pendant le concours :

Comme cela a déjà été évoqué lors de la réunion des juges, le respect des règles doit être mutuel entre juges, organisateurs de concours et concurrents.

Pascale CRESPEL reçoit les rapports de jugements, les CTR souhaitent être informés lorsqu'il y a un incident.

Il est prévu de modifier et de clarifier les invitations des juges au concours par l'élaboration de 3 fiches :

- ✓ 1 fiche pour l'invitation au concours avec le format du concours envoyée au moment du contact avec le juge
- ✓ 1 fiche 2 mois avant le concours avec l'implantation du terrain et ses dimensions, la feuille d'invitation envoyée aux concurrents
- ✓ et la 3<sup>o</sup> fiche 15 jours avant le concours avec la répartition des concurrents par catégorie

Jean Claude METANS rappelle les règles pour l'invitation des juges : *Se rapporter règlement des juges : Il a droit à une réception amicale et à un logement confortable (confort \*\* minimum) pendant la durée de la manifestation et les deux demi-journées veille et lendemain de celle-ci.* Les CTR doivent faire passer le message régulièrement dans les clubs, cette règle étant méconnue, les dirigeants changent régulièrement.

#### Les formats des concours

Si on considère l'évolution de l'agility il y a de + en + de concurrents il a fallu mettre un nombre maxi de chiens par concours. Avec le rajout des épreuves + un juge doit poser 8 parcours.

Les CTR doivent rappeler la règle aux clubs pour rajouter ou supprimer un concours au calendrier (accord obligatoire de la régionale). Un imprimé sera mis en place et transmis aux C.T.R. par le secrétariat de la Commission, pour les ajouts, modifications ou suppression de concours

Concours non-stop : interdiction à partir de 2016 de 1 terrain et 2 juges

Mathématiquement un concours demarrant à 8 heures se finit au plus tôt à 19 H, sauf à bâcler la qualité du concours (moins d'obstacles)

Se pose la question de : Comment rentabiliser la location de la salle avec 25 chiens en moins ? Reste la possibilité de faire les jumpings sur un terrain à proximité ou de faire un concours le samedi

Pourrait-on avoir un planning des juges déjà retenus pour éviter d'en appeler plusieurs : cela paraît compliqué à mettre en place.

Il faut susciter des vocations pour avoir plus de juges

#### Engagements au poteau

Décision locale de certains DDPP : Pour éviter tout problème les inscriptions au poteau ne sont pas autorisées, il faut inscrire tout le monde (avec liste d'attente éventuellement), la liste complète, avec les inscriptions en liste d'attente, doit être envoyée 8 jours avant le concours

#### Interdiction de faire 2 Concours 2 jours de suite :

1 finale c'est différent : Il s'agit d'un concours avec plusieurs épreuves réparties sur deux jours.

Pour ceux qui concourent à l'étranger 2 jours consécutifs on ne peut valider qu'un seul concours

### Concours spécial débutants

Il sera possible d'en ajouter au calendrier pour cette année (avec accord de la régionale) le nombre est limité à 50 concurrents. Si 2 terrains et 2 juges, possibilité de faire le même jour un concours débutant et un concours classique

### Championnat de France

Modification des quotas entre les 2° et le 3° degré et suppression de la Coupe de France. Les sélectionnés lors des championnats régionaux n'ont plus de pénalités pour le championnat de France. Les régions peuvent maintenir la coupe régionale

French Cup : Règlement en cours d'élaboration

### Candidature de la France pour l'organisation de l'Européenne Open de 2016

Réunion le 4/02 de la FCI, Si pas de proposition d'ici là la France ne maintiendra pas sa candidature

### Sélection pour EO/EDF

Nouveau règlement, organisation de 3 sélectifs pour 2015

### Stages

Les CTR valident les intervenants. Pour les monitorats on a besoin de compétiteurs, à l'étude un perfectionnement pour ceux qui ne veulent pas faire le MAG 2 et une refonte du MAG2.

Pour l'inscription au MAG1, le président du club valide l'inscription du niveau 3° degré pour les personnes n'ayant pas de chien inscrit à un LO

Pour s'inscrire au MAG 1 il faut avoir réussi le MEC1

### Séminaires des juges

Ont été notamment abordés : Situation de jugements trajectoire des chiens, refus, difficultés techniques pas uniquement sur des parcours serres.

Un juge étranger peut juger seul sur un concours mais devra envoyer le rapport de jugement

Intervention de Jean Claude METANS sur le **jugement des juges et des conjoints**, un groupe de travail a été constitué et s'est réuni 1 fois. Actuellement c'est le statu quo un nouveau règlement est en cours pour 2016.

### PASS AGILITY

Avec le Pied à l'étrier il y a eu des excès d'autoritarisme, d'où son retrait. Le Pass est lié à une équipe : un conducteur et un chien dans l'esprit mais pour des raisons informatiques, le Pass est lié au chien.

Le pass est obligatoire pour les jeunes conducteurs, Le chien doit avoir CAESC ou CSAU soit avec le jeune soit avec un senior.

Passage de 1 en 2 ou de 2 en 3 = 5 Euros (c'est une modification de la licence)

Bien relire et expliquer dans les clubs les conditions du Pass.

Un juge n'est pas obligatoire (pour tenir compte de la difficulté pour les clubs), Les CTR demandent à être informés de l'organisation dans leur régionale : c'est déjà sur le règlement.

Certains disent que ce n'est pas sérieux parce que gratuit

Bien veiller à ce que les chiens/équipes ajournés figurent dans le compte rendu. **Importance du débriefing** pour expliquer les points à retravailler. Un pass n'est pas un brevet.

Le petit règlement illustré sera offert à ceux qui passeront le Pass (version papier) mais il sera aussi en téléchargement sur le site afin de pouvoir se préparer.

Demande à ce que l'on fasse un toisage au Pass : Pour faire un toisage officiel il faut 1 juge + 1 CTR

### JEUNES CONDUCTEURS

Si le jeune a eu son Brevet de jeune conducteur il pourra le faire transformer en brevet International si le chien est LOF en passant chez les séniors.

Passage chez les séniors optionnel à partir de 12 ans révolu

Pour les jeunes 2 chiens maxi dans 2 catégories différentes

**Du fait de la suppression des catégories Poussins /juniors, les champions 2014 dans ces 2 catégories seront qualifiés d'office pour le championnat 2015**

Européenne des jeunes 2015 en Tchéquie : en projet un bus avec 1 accompagnant

A l'étude : propositions d'ateliers sur le site pour préparer les jeunes et éventuellement faire une sélection par regroupement de jeunes par grande région avec 1 coach

### 2 - ASSURANCE

La notion de territorialité est maintenant incluse, sauf Etats Unis et Canada sur toutes les manifestations FCI. L'attestation, le contrat et le modèle de déclaration d'accident sont sur le site Magazine.

### **3- GROUPE DE TRAVAIL ATTELAGE**

(cf. doc de présentation en annexe)

Stabilité dans le nombre de concours et évolution du règlement

25 à 30 licenciés sont susceptibles de passer en classe 2

Grand Prix de France 2015 les 12 et 13 septembre à JEURRE en Franche Comté

### **4 -GROUPE DE TRAVAIL OBERYTHMEE**

Il y a eu 45 concours en 2014 et 107 participants au Grand Prix de France qui a eu lieu à Aire sur la Lys Il a été retransmis en direct avec Livestream et il y a eu un reportage télé avec une chaîne ~~locale~~ **nationale**

Championnat du monde en Finlande : 1 équipe en HTM termine à la 4<sup>o</sup> place

L'Européenne Open a eu lieu à Stuttgart au salon animalier (Passage en blanc des Français)

GP de Belgique 38 chorées sur 99 participants

Roger BUONOCORE représentera la France à la CRUFT

Le Championnat du monde 2015 doit se dérouler en juin (peut être en Italie). A voir les modalités pour le sélectif prévu à Troyes

Stages avec des étrangers et des juges formateurs

Revoir la liste des juges pour savoir qui reste formateur 4 élèves juges en cours de formation

Pour les chiens présentant un handicap physique, nécessité de présenter un certificat vétérinaire de non-contre-indication à la pratique de la discipline OBR mais si un juge voit un chien en souffrance il doit l'arrêter

Des documents de préparation pour les concours ont été revus

Outil Progesco conçu avec Fabrice Tanvet. Pas de catégorie Handi chez les chiens

Introduire dans l'école du chiot un cursus obérythmée, des gestes qui serviraient ultérieurement et promouvoir la discipline au sein des clubs

Prochain GPF à Arnas les 29 et 30 août en Rhône Alpes

Organisation de stages à développer

## **5 – GROUPE DE TRAVAIL CANICROSS**

(cf. doc en annexe)

Nécessité de désigner des délégués régionaux actifs pour développer la discipline dans les clubs (11 délégués régionaux seulement)

Licence à la journée = 2 € (la totalité va à l'assurance) Certificat médical obligatoire

Travail avec les autres fédérations avec des réciprocitys

### **Recherche d'un lieu pour le GPF 2015**

Stage animateur /Moniteur canicross

Formation de directeur de course pour une meilleure répartition géographique

## **6- GROUPE DE TRAVAIL LICENCES**

(cf. doc en annexe)

A ce jour 10400 licences pour environ plus de 8000 chiens

Les erreurs d'enregistrement entre propriétaire et conducteur ne seront pas reprises pour 2015

La principale source d'erreur et de rejet est due à une mauvaise saisie des licences 2014

La fonctionnalité de modification avec la SCC est en cours et concerne : Changement degré, club, taille, erreur dans le nom

Merci de faire passer le message dans les clubs de ne plus envoyer de mail à l'espace licence de la SCC et ne plus téléphoner à la SCC mais d'envoyer un mail à [agility@sportscanins.fr](mailto:agility@sportscanins.fr)

En ce qui concerne Progesco 2015 les principales modifications concernent :

- rétablissement partie de brevets 1, 2 ou 3
- Brevet jeunes possibilité d'imprimer
- Le TMP = 1.5 le TPS
- Suppression des 50 points liés à l'élimination
- Elimine et abandon sont fusionnées
- Suppression dossards sur la liste d'attente
- Suppression de la liste d'attente sur les ordres de passage
- Ajout d'un ordre de passage dans l'ordre des dossards
- suppression des Fichiers .Txt pour la sauvegarde
- Utilisation de la base des données de licence SCC
- Possibilité de créer des licences pour les concurrents venant de pays étrangers
- Pas de modification de la classe et la catégorie
- Il est préférable d'être sur un ordinateur connecté à internet lors de la saisie d'un concours, de sorte à pouvoir effectuer les mises à jour de la base de données.
- Si vous effectuez une mise à jour de la base de données alors qu'aucun concurrent n'a été saisi, il est obligatoire de rentrer à nouveau la date du concours et le club organisateur.

## **7- GROUPE DE TRAVAIL ECOLE DU CHIOT**

Il y a eu un sondage sur le site avec peu de retour (principalement sur la formation)

Recherche de délégués régionaux : pour animer l'éducation dans les clubs et promouvoir les nouvelles méthodes et l'école du chiot (certains délégués n'apparaissent pas sur le magazine)

Test d'aptitudes pour tout public le doc d'évaluation a un peu changé (allégé)

## CAESC :

2 fonctions

-récompenser le travail dans les clubs et les adhérents

-pouvoir accéder aux disciplines

Plus accès sur les nouvelles méthodes d'éducation

Question juridique+ questions sur le comportement

Partie terrain un peu simplifiée

La grille parait + difficile à évaluer : pourtant seul le rappel libre a été rajouté sinon le reste inchangé

Le but est d'évaluer la sociabilité du chien le contrôle que la maitre a sur le chien (tenue de place allégé moins d'1 minute) évaluation de l'état de stress et d'anxiété, le CAESC est donné à une équipe maitre/chien

A repasser avec tout nouveau chien

Obligatoire pour toute discipline CNEAC sauf chien visiteur

Le CTR est informe de la demande

Pour le CAESC il faut obligatoirement une licence (CUN ou SCC)

Membre du jury : au minimum 1 moniteur (idéal + 1 autre moniteur d'un autre club)

Il est fait pour répondre aux exigences qu'on demande au chien aujourd'hui

Question : licence éducation obligatoire pour la CUN obligatoire pour la CNEAC ? Ce n'est pas d'actualité

Question pour l'assurance ? la RC de l'adhérent, l'assurance du club ou l'assurance de la licence : le chien est assuré en concours mais pas en entraînement

Le livret papier pour préparer le CAESC n'existe plus car obsolète mais il est en téléchargement sur le site Magazine.

Scan du CSAU est à envoyer à [licence@sportscanins.fr](mailto:licence@sportscanins.fr) Le CAESC se passe à partir de 8 mois et dans l'ordre que l'on veut par rapport au pass agility qui lui se passe à partir de 16 mois

Le moniteur a aussi son rôle à jouer sur l'importance du CAESC et de son volant sociabilité

Faut il faire payer le CAESC pour le rendre + crédible et le faire passer par un juge ? : Ce n'est pas l'objectif

## ECOLE DU CHIOT

Le système d'habilitation est déclaratif : Le président s'engage à ce que les méthodes positives soient pratiquées dans son club à la suite de l'école du chiot

Quand il y a changement et qu'il n'y a plus de moniteur école du chiot le CTR doit encourager à la formation de nouveaux moniteurs. Pour les nouvelles habilitations on demande à ce que le diplôme date de moins de 5 ans sinon recyclage du moniteur dans un stage

S'orienter vers les clubs de race et « vendre » nos écoles du chiot.

Il est demandé aux CTR de faire un état des lieux de l'école du chiot dans leur région et du nombre de club pratiquant cette activité.

### FORMATION

Pour être intervenant dans les stages MEC1 il faut être titulaire du MEC2

Question sur équivalence Moniteur de club (CUN) et MEC1 dont le cursus est jugé trop long et trop cher

Le MEC 1 ne sera pas allégé 3 week- end c'est un minimum et correspond à 35 heures de formation

Sont prévus des stages de perfectionnement

La liste des formateurs est en cours

Prévoir photo et validation par le président sur le passeport de formation qui va être ré édité.

En ce qui concerne les demandes de remboursement, il manque souvent le lieu et la date. Pour 2014 c'est environ 13000 € de remboursement pour les stages en 2014

Tous les stages de monitorat sont remboursables (Initiation Flyball)

## **8 – GOUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS**

(cf. doc en annexe)

Chiens visiteurs pour 2015 : 881 licences demandées

11 formateurs ont réalisé 29 stages en 2014. Pour valider un nouveau chien il faut un délai raisonnable par rapport à la date du dernier stage passé (+ ou - 3 ans)

Les diplômes sont envoyés par l'organisateur (avec enveloppe fourni)

Fiche Vétô : la copie du certificat veto est demandée depuis 2011

Attention de bien vérifier si le diplôme est conforme

Serait-il possible d'avoir des documents officiels faisant référence à la circulation des animaux dans des lieux tels que les écoles, les gymnases, les hôpitaux ?

Nombre d'interventions par licencié est difficile à estimer, et difficulté d'intervenir dans les écoles

Problème de ceux qui interviennent sans être chiens visiteurs, le CTR s'il en a connaissance doit rappeler les règles, la responsabilité du président peut être engagée en cas d'accident.



## **9 GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE**

### **LES CALENDRIERS ET ENGAGEMENTS EN LIGNE**

(cf. doc en pièce jointe)

#### Saisie des engagements en ligne pour 2016

Le CTR donnera accès aux présidents de clubs (ou responsable agility) et aux organisateurs pour remplir les coordonnées du concours

A partir de 2016, le licencié pourra s'engager en ligne 2 mois avant la date, il ne sera pas possible de s'engager sur 2 concours

- Ecran de choix des épreuves
- Ecran suivi des engagements validation président acceptation organisateur et paiement (attention si Paiement avec PayPal il faudra faire une déclaration fiscale car PAYPAL est localisé au Luxembourg)
- Le président a des alertes pour aller valider
- possibilité de transférer directement le fichier dans Progesco
- Pour les étrangers il faudra envoyer par courrier car la licence n'est pas connue dans la base des licences SCC

A partir de JUILLET 2015 des tests vont être faits avec paiement par chèque uniquement à raison d'un club volontaire par mois

Les CTR sont invités à faire remonter les particularités de leur régionales concernant le système de quota, de priorités aux engagements, au tarif appliqué, aux tarifs dégressifs etc.

Tous les présents félicitent le GT pour le travail accompli

## **10 - GROUPE DE TRAVAIL GRANDS EVENEMENTS**

La mission du groupe de travail Grands Evénements est d'aider les différentes disciplines organisant des finales.

- Recherche de lieux
- Envoi des documents administratifs (convention, cahier des charges, budget prévisionnel)
- Suivi et conseils dans l'organisation

En ce qui concerne la proposition d'organiser une finale, il faut suivre la procédure suivante :

- Le club volontaire informe son CTR et le président de la canine territoriale et avec eux vérifie la conformité du lieu proposé avec les contraintes du cahier des charges et obtient leur ACCORD
- La proposition peut également venir d'une régionale volontaire qui cherchera alors un ou plusieurs clubs porteurs du projet
- La CNEAC recevra un projet d'organisation avec plan mentionnant les différentes structures d'accueil et pourra désigner un membre de la commission pour visiter le site avant tout engagement.
- Un comité d'organisation sera constitué qui répartira les tâches de chacun

- Une convention avec le président de la CNEAC est signée
- L'aide de la CNEAC est débloquée 2 mois avant la date de l'évènement et après réception du budget prévisionnel
- Le budget doit être différent selon les manifestations (exemple du championnat de France des Jeunes)
- Les petites régionales qui ne peuvent organiser de finales pourraient selon des modalités bien définies aider en personnel les régionales qui organisent souvent

#### Finale 2015 :

##### AGILITY :

Championnat de France : aux Sorinières 13 et 14 juin

GPF : 4 et juillet le lieu sera défini début février

Trophée par équipe : pas de lieu à ce jour

Championnat de France des Jeunes à Gravelines 24 octobre 2015

FRENCH CUP : 5 et 6 décembre lieu à définir

##### Autres Finales :

GPF Obérythmée : 29 et 30 août à Arnas (Rhône Alpes)

GPF Attelage : JEURRE (Franche Comté) 12 et 13 septembre

GPF FLYBALL : BISCAROSSE 5 Octobre 2015

GPF CANI CROSS : lieu non défini

## **11- GROUPE DE TRAVAIL HANDI**

(cf. doc en annexe)

Licence 2015 : au nombre de 58

A ce jour nous constatons une diminution des demandes de licences pour des chiens conduits par un Handi. Je pense que des demandes sont encore en cours dans les clubs ou que certaines ne sont pas passées par le responsable GTH sans que le CTR ne le remarque.

Les certificats médicaux sont souvent mal renseignés et incomplets (exemple pour l'adaptation du matériel à prévoir, il y a 1 ou plusieurs cases à cocher sur la demande)

Peut-être prévoir une notice explicative à l'intention du médecin.

Important aussi de rappeler aux clubs de donner aux futurs licenciés Handi le petit règlement spécifique Handi inclus dans le rapport de la réunion de la C.N.E.A.C. d'Octobre 2014. Tout est expliqué

## 12 - GROUPE DE TRAVAIL INTERNET

Le matériel de retransmission est maintenant opérationnel mais Il faut étoffer une équipe avec David Powell (4 personnes réparties sur le territoire)

Site le Magazine est à revoir par un site qui va s'intégrer dans le portail de la SCC le cahier des charges est en cours d'élaboration

Il faudrait regrouper les infos par thème au lieu de devoir chercher dans des comptes rendus de réunion

Il faudrait aussi réunir toutes les infos concernant les jeunes

## 13 – GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL

Eviter de planifier des concours contigus car il y a peu de licenciés.

En 2014 il y a eu 14 concours annulés

Il faudrait éviter le changement de règlement trop fréquent

Prévoir de rencontrer les membres du GT (avec des compétiteurs ?) en dehors de la finale GPF.

## NOUVEAUX STATUTS ET RI

Cette évolution est faite dans le but de mieux correspondre aux pratiques et réalités actuelles.

Les fédérations vont disparaître au profit des canines territoriales, les clubs seront adhérents et affiliés à leur canine

Un certain nombre de commissions est prévu au sein des canines régionales ou territoriales. Celle de la CUNCBG est rendue obligatoire mais d'autres commissions peuvent être mises en place selon l'importance des activités. A l'image de ce qui est fait à la SCC: Commission Education & Activités Cynophiles, Commission d'Utilisation des chiens d'arrêt, Commission d'Utilisation Chiens de Troupeaux, Commission Chiens de Traîneau, Commission d'Utilisation Sauvetage à l'Eau, Commission d'Utilisation des Lévrier, Commission Chiens Courants, Commission Terriers, Teckels et Chiens de Rouge, Commission Retrievers, Broussailleurs, Chiens d'Eau et Wachtelhund, Commission Cavage.

La création de CREAC peut se faire sous l'impulsion des CTR, trait d'union avec la CNEAC

Les CTR se demandent comment seront attribués les quotas par régionale pour les finales 2016 avec ces modifications. Pour 2016, dès que la nouvelle carte de France des territoriales et régionales sera connue nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire.